

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 12

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets internationaux.**

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Tableau des projets internationaux

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Projets internationaux à soumettre à la CP de l'Université – séance du 30 mai 2022

1. POUR AVIS

A. Projets diplômants

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEURS DE PROJET	OBJET
1	ALLEMAGNE	Johannes Gutenberg- Universität Mainz (JGU)	UFR Langues & Communication UFR Lettres & Philosophie UFR Sciences Humaines	Sylvie MARCHENOIR	Renouvellement de l'accord-cadre et de l'annexe concernant les double-diplômes (« cursus intégré ») de Licence, en Langues (LLCER Allemand et Anglais), Lettres, Géographie, Histoire, et Philosophie. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes (en L1 : dans l'établissement d'origine, L2 : chez le partenaire ; L3 : à l'uB au S5 puis à JGU au S6). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
2	ESPAGNE	Universitat de València (UV)	UFR Langues & Communication	Will NOONAN Laureano MONTERO	Création d'un accord pour la mise en place d'un double diplôme avec le Master Traduction Multimédia (T2M) de l'UFR Langues & Communication. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes (en M1 : S1 à l'uB, S2 à l'UV ; en M2 : S3 à l'uB, S4 à l'UV). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
3	GRECE	Hellenic Mediterranean University (HMU)	UFR Sciences & Techniques	Fabrice MERIAUDEAU	Création d'un accord pour la mise en place d'un double diplôme avec le Master Santé-IA de l'UFR Sciences & Techniques (formation dispensée en anglais). Le programme permettra l'admission d'étudiants issus d'un M1 chez le partenaire de réaliser leur M2 à Dijon. Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
4	ITALIE	Alma mater studiorum - Università di Bologna (UNIBO)	UFR Lettres & Philosophie UFR Sciences Humaines	Jean-Philippe PIERRON Alain RAUWEL	Lettre de prolongation valant avenant de l'accord sur les doubles diplômes avec les Licences d'Histoire et de Philosophie : l'accord initial (valide jusqu'en 2023/2024) prévoyait que la dernière cohorte d'étudiants admissibles au programme de double diplôme débiterait le programme en 2021/2022 ; par cette lettre, il est convenu qu'une nouvelle cohorte d'étudiants est admise en 2022/2023.

B. Projets d'échanges non-diplômants (créditants)

5	CANADA	Cégep St-Hyacinthe	IUT Dijon-Auxerre	Carine CATELIN	Création d'un accord permettant à l'IUT de Dijon-Auxerre (département GACO) d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).
6	ETATS-UNIS	University of Illinois	UFR Langues & Communication	Marc SMITH	Renouvellement de l'accord permettant à l'UFR Langues & Communication d'échanger des étudiants pour des séjours d'études ainsi que des lecteurs de langues étrangères pour une année académique.
7	MAROC	ESCA Ecole de Management	IAE Dijon	Gregory WEGMANN	Création d'un accord permettant à l'IAE Dijon d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).
8	URUGUAY	Universidad Católica del Uruguay (UCU)	IUT Dijon-Auxerre	Sylvie THIERRY	Renouvellement de l'accord permettant à l'IUT de Dijon-Auxerre (département TC) d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).

C. Projet post-diplômant

9	ROYAUME-UNI	Anglia Ruskin University (ARU)	UFR Droit, Sciences Economique et Politique	Philippe WINCKEL	Lettre d'avenant à l'accord de coopération spécifique (validé lors du CA du 28/05/2018) : l'accord initial permettait aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 de l'UFR DSEP d'intégrer différentes formations de type « LL.M. » via une procédure facilitée. En raison du Brexit, les candidats de l'uB sont désormais considérés comme des étudiants internationaux, soumis à des procédures plus lourdes et à des frais très importants (≈ 16500 €) ; cet avenant vient permettre aux étudiants de bénéficier d'une procédure simplifiée et d'une réduction des frais de 5 800£ (environ ≈ 6700 €).
---	-------------	--------------------------------	---	------------------	--

2. POUR COMPTE-RENDU

D. Projets Erasmus+

1. Soumission d'une candidature à un projet Erasmus+ lors de l'Appel à propositions 2022 de la Commission Européenne :

Candidature à l'action KA220 « *Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur* » : projet de 36 mois, à compter de septembre 2022, intitulé « *Inclusive Digital Learning - DIG-2-INC* » dont l'objectif vise à sensibiliser les établissements de l'enseignement supérieur sur la nécessité de mettre en place pour les étudiants à faible statut socio-économique (SSE) des parcours d'apprentissage inclusifs, et de développer la formation continue du personnel universitaire et des enseignants sur la façon de faciliter les expériences d'apprentissage positives de ce public étudiants à faible statut socio-économique. Ce projet implique également l'Université de Turku (Finlande) en tant que coordinateur et 5 autres structures.

2. Résultat de la candidature à l'action KA131 « *Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure* » :

Candidature retenue par la Commission Européenne, pour un projet et une période d'éligibilité commençant au **01 juin 2022** et se terminant au **31 juillet 2024**. Le montant total de subvention accordée par l'Agence nationale Erasmus+ s'élève à **859 910,00 €** (soit 30% de moins qu'en 2020).